

REGLEMENT D'ORDRE INTERIEUR Badminton

1. En effectuant la réservation, les joueurs reconnaissent avoir pris connaissance des tarifs appliqués, de ces dispositions particulières ainsi que du ROI général aux infrastructures sportives gembloutaises.
2. Les membres et éventuels spectateurs s'engagent à respecter les protocoles en vigueur au moment de l'activité.
3. Ne sont admis sur les terrains de Badminton que les personnes ayant effectué et payé leur réservation via le site : <https://www.gemblouxomnisport.be/sport/badminton-libre/>
4. Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés d'une personne de minimum 16 ans qui en assurera la surveillance.
5. La personne effectuant la réservation sera responsable du bon déroulement de l'activité et du respect du présent règlement.
6. Les joueurs devront être en possession d'une preuve de leur réservation, soit sur leur téléphone soit en version papier. Cette preuve devra être présentée en cas de contrôle inopiné réalisé par un responsable de l'asbl.
7. Les éventuels spectateurs sont autorisés uniquement en dehors des aires de jeu (gradins).
8. Les joueurs s'engagent à respecter les lieux et le matériel à disposition. Ils laisseront l'endroit propre et sans déchets (des poubelles sont à dispositions). Ils utiliseront le matériel en bon père de famille et seulement pour l'usage qui lui incombe.
Toute personne est responsable des dégâts qu'elle occasionnerait volontairement ou involontairement et devra de ce fait en supporter les frais de réparation.
9. Seule l'activité pour laquelle la location est effectuée sera tolérée.
10. Une réservation comporte minimum 2 membres en simple et maximum 4 en double.
11. Chaque membre peut réserver le terrain pour 2h maximum. Sauf pour les mineurs, la personne effectuant la réservation doit se trouver sur le terrain qui lui est attribué.
12. Réservation autorisée 30 jours à l'avance maximum.
13. Le membre peut annuler de lui-même sa réservation sans pénalité à la condition qu'il respecte un délai maximal de 24h avant le début de sa partie. Dans le cas contraire, le membre ne sera pas remboursé du montant de sa réservation.
14. Créneaux horaires : samedi 19h00 – 21h00 (hors tournois de basket) et dimanche 9h – 12h.
15. Les joueurs s'engagent à respecter les horaires, les réservations s'effectuant par heure. Ils ne prendront pas possession du terrain à l'avance et quitteront dès l'heure terminée.
16. Le joueur veillera à vérifier et à respecter le numéro du terrain qui lui est attribué avant le début de sa partie.
17. Tenue de sport correcte exigée et chaussures adaptées à la surface des terrains. Il est donc interdit de circuler sur les surfaces sportives avec des chaussures de ville et les chaussures de sport à semelles NOIRES sont interdites dans les halls.
18. L'ASBL ne peut en aucun cas être tenue pour responsable des VOLS pouvant se produire. Chacun est donc responsable de son matériel et ses objets de valeur.
19. L'ASBL décline toute responsabilité en cas d'accident quel qu'il soit, sauf s'il est prouvé que sa responsabilité ou celle de son personnel est engagée.
20. L'ASBL décidera de l'impraticabilité des terrains pour cause d'entretien.
21. L'ASBL se réserve le droit de faire bloquer les terrains pour les activités qu'elle organise ou pour certaines activités occasionnelles. Les réservations qui seraient annulées seront automatiquement créditées sur le compte du/des membre(s).
22. En cas de non-respect de ce règlement et du contrat de confiance établi, la Direction se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un membre qui ne respecte pas l'ensemble de ces règles.